

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 05 MARS 2024**

DELIBERATION N°2024-221 DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Conseillers en exercice : 28/ Conseillers présents : 27/ Conseillers votants : 27/

Date de convocation du Conseil Communautaire : Le 27 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 05 mars, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal de Montpon-Ménéstérol, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul Lotterie, Président.

ETAIENT PRESENTS: M.Mme/ M.M: J. GAMBRO/ G. PIEDFERT / C. DEJEAN S.COUSTILLAS/ C. POUPARD/J-C CHAUSSADE/ M.PILET / M. COUSTILLAS/ JP. LOTTERIE/ R.ROUILLER/ S. GOULARD MASSE/ G. HAERING/ A.WILLIAMS/ V. LECONTE/N.JAVERZAC-MARIGHETTO/G.AUXERRERIGOULET/M.VERT/F.SALAT/L.LAGOUBIE/J.BONNEFON DUHARD /JL.ROUSSEAU/G.ELIZABETH/ F.PARROT/ B. CABIROL /D. LECONTE J. V.CAMPANERUTTO JALARIN.

ETAIENT EXCUSES /ABSENTS : Mme S.QUIVIGER

ORDRE DU JOUR

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

-Désignation de Mme Auxerre Rigoulet en qualité de secrétaire de séance.

-Approbation du contre rendu du Conseil Communautaire du 22 février 2024.

La loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) du 6 Février 1992, la tenue d'un Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) s'impose aux collectivités dans un délai de deux mois précédant l'examen du Budget Primitif.

L'Article 107 de la loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite loi « NOTRe », a modifié les articles L2312-1 et L2313-1 du CGCT dans le but d'améliorer la transparence au sein de l'assemblée délibérante, l'information des

administrés et la responsabilité financière des collectivités territoriales de plus de 3500 habitants.

Ainsi, dorénavant, le DOB s'effectue sur la base d'un rapport élaboré par le Président sur :

- les orientations budgétaires : évolutions prévisionnelles de dépenses et recettes (fonctionnement et investissement), précisant les hypothèses d'évolution retenues notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions et les évolutions relatives aux relations financières entre une commune et l'EPCI dont elle est membre,
- les engagements pluriannuels envisagés : programmation des investissements avec une prévision des recettes et des dépenses,
- la structure et la gestion de la dette contractée, les perspectives pour le projet de budget, en précisant le profil de dette visé pour l'exercice.
- La structure des effectifs,
- Les dépenses de personnel, comportant notamment des éléments sur la rémunération tels que les traitements indiciaires, les régimes indemnitaires, les NBI, les heures supplémentaires rémunérées et les avantages en nature,
- La durée effective du travail,
- L'évolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel pour l'exercice (gestion prévisionnelle des emplois et des ressources).

Il fait l'objet d'une délibération mais n'a pas de caractère décisionnel.

Ce rapport, support d'introduction au débat d'orientation du budget 2024, contient :

- Une rétrospective budgétaire 2017-2023,
- Les perspectives pour l'année 2024.

Après débat, il est donc proposé au Conseil communautaire d'approuver le Débat d'Orientations Budgétaires proposé.

La présente délibération a pour vocation de prendre acte du débat d'orientation budgétaire. Celle-ci doit faire l'objet d'un vote (L.2312-1 du CGCT). Par son vote, l'assemblée délibérante prend seulement acte de la tenue du débat et de l'existence du rapport d'orientation budgétaire. En aucun cas le vote n'a vocation à approuver les orientations proposées.

Observations :

-M. Lotterie rappelle qu'il ne s'agit pas à proprement parlé d'un vote mais d'une simple prise d'acte qui est demandée au Conseil

-M. Lotterie souligne plus étroitement qu'il faut prendre en compte les données nationales dans la mesure où elles ont une incidence sur le budget de la CCIDL. Annonce de l'amputation du vent vert par rapport à la dotation initiale + Taux de la fiscalité fixée initialement à 4,2 qui sera abaissé finalement aux environs de 3%. Prévision d'une légère augmentation des dotations. Résultat de l'exercice tout à fait satisfaisant + Progression très nette de l'autofinancement. Rigidité des charges structurelles à 0,57+ Capacité de désendettement fixée à 4 ans alors que le seuil d'alerte est à 8 ans. Prévision d'une augmentation des bases de la fiscalité à hauteur de 4%, le taux d'imposition, quant à lui, n'augmentant pas. Tendance à une baisse de la fiscalité professionnelle. Une charge de personnel encore élevée en raison de l'augmentation de l'indice, notamment. Néanmoins, les charges demeurent maîtrisées. Financement des investissements sur les ressources de la CCIDL. Annonce du versement de différents fonds de concours à

hauteur de 100000€ à certaines communes membres. Les projets piscine et cheminement doux feront l'objet de DM. Concernant ce dernier projet, la préfecture a refusé l'attribution de la DETR. Le projet en question va donc être retravaillé.

-M. Rousseau souligne sa difficulté et celle de Mme Bonnefond Duhard à obtenir le DOB en version papier qui au final leur a été remis. Mais dans la mesure où ils en ont obtenu une. A titre de remerciement, une ramette de papier a été remise par les deux élus précités à la CCIDL.

-M. Lotterie rappelle que le principe est à la dématérialisation.

-Mme Lagoubie fait valoir que tous les élus ne possèdent pas de matériel informatique.

-M. Piedfert : Concernant l'attribution de fonds de concours, il indique ne pas en avoir été averti.

-M. Lotterie : Je n'ai pas eu connaissance d'autres projets. Par ailleurs, les fonds de concours des projets pour lesquels la collectivité n'est pas compétente.

-Mme Cabirol : Je vais demander aux collègues comment ils ont obtenu des fonds de concours. Je paie des AC et je rémunère en partie un cantonnier. Je ne paierai plus les mises à disposition. Nous allons consacrer 30000 euros pour une étude dont nous n'avons pas la compétence.

-M. D. Leconte : Je regrette de ne pas avoir vu le projet de composteur. C'était le travail d'une commission qui s'est réunie 3 fois. Je demande que cette suggestion soit portée au PV de séance.

-M. Rousseau : A-t-on programmé un fond de concours pour la ZAC ?

-Mme Rouiller : Dans le DOB nous avons programmé la démolition et l'aménagement d'espaces verts, la commune ayant adhéré au programme PVD, en plus de la convention signée avec l'Etat et la CCIDL. C'est un projet qui dépasse le simple intérêt de la commune.

-M. Lotterie : l'Etat avait exigé que la CCIDL soit partie prenante.

-M. Rousseau : Je ne vois pas de ligne pour les gens du voyage

-M. Lotterie Une réunion est programmée la semaine prochaine avec les services de l'Etat. Je n'ouvrirai le site que si j'obtiens un financement et des garanties de l'Etat, même si nous n'ignorons pas nos obligations.

-M. Elizabeth suggère de mettre à disposition des gens du voyage de simples terrains dans un premier temps.

-M. Lotterie : Nous avons des obligations en matière d'installation.

-M. Salat : Il est indispensable de rouvrir. Les raccordements sur la zone se font à la vue de tout le monde. Il est urgent de trouver une solution.

-Mme Rouiller : Concernant la situation de la saucisserie, les délégataires d'eau et d'électricité ont été prévenus. En revanche, on a du mal à joindre le propriétaire. La réunion avec les services de l'Etat a dû être décalée à la demande de la préfecture.

-M. Williams : La question de la sécurité de nos agents et de leurs familles se pose.

-M. Salat : Il faudrait peut-être s'inspirer de ce qui se passe à côté sur la route de Périgueux.

-M. Lotterie : Nous nous heurtons au problème de la sédentarisation des familles.

-M. Rousseau : Qu'entendez-vous par aides de l'Etat ?

-M. Lotterie : Nous attendons des financements et des engagements sur le plan humain.

-M. Salat : Je vois un fonds de concours Gabarre de 27000 €.

-M. Lotterie : Cette somme est destinée à la réparation de la Gabarre. Il s'agit de la restituer en état de fonctionnement.

-Mme Lagoubie : Je vois un montant total de 400000€ pour les trottoirs. Ça fait beaucoup.

-M. Chaussade : Dans la délibération on a enlevé les trottoirs mais on les a maintenus sur les routes départementales (en zone d'agglomération). On compte sur une DETR de 50%. Ce qui réduira la somme à 200000€.

-Mme Lagoubie : Je vois cheminement doux.

-M. Lotterie : Il s'agit de faire le nettoyage et le balisage de chemins de randonnée.

-M. S. Coustillas : Il n'y a pas de financements du département car il ne s'agit pas de circuits PDIPR.

- M. D. Leconte : Je demande que le fond de concours soit porté à hauteur de 50%.
- MFS : M. S. Coustillas : J'avais fait part de ma frustration sur la question du personnel alors qu'elle fonctionne de manière importante. On est très éloigné de périgueux et de tous les centres administratifs. Donc ce n'est pas étonnant de voir ce taux de fréquentation. Lors du dernier bureau, j'ai indiqué que l'ANCT va verser progressivement 5000€ par an jusqu'à atteindre un total de 50000€, ce qui va conforter le service.
- M. Lotterie : Initialement, il avait prévu de proposer 10h supplémentaires en termes de personnel et finalement ça sera 20 heures, grâce au recours à un PEC.
- M. Piedfert demande à ce que l'on prévoit budgétairement la réparation de la V 27 qui s'effondre.
- Mme Lagoubie fait état de conditions de travail déplorables au sein de la MFS.
- M. Rousseau demande quelles sont les compétences de la CCIDL en matière de voirie.
- M. Chaussade, en réponse, expose différentes explications techniques.
- M. Salat s'interroge sur le montant de 400000€ consacré à la voirie.
- M. Chaussade indique qu'il s'agit là d'une estimation et reste en attente du résultat des appels d'offre. Et de préciser que les aménagements de voirie coûtent très cher.
- Mme Bonnefond Duhard relève certaines erreurs de plume et souligne l'exigence de justesse des chiffres présentés.
- M. Gambro indique que la somme de 100000€ affectée à la réfection du chemin conduisant à la fromagerie est amplement surévaluée. Il sollicite par ailleurs un financement de 25000€ en vue de la création d'une MAM.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- Prendre acte de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires relatif au Budget 2024 sur la base du rapport ci-annexé,
- Autorise Monsieur le Président à prendre toute décision nécessaire à l'application de la présente délibération.

Délibération adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 19h15

Montpon, le 21 Mars 2024
Le Président
Jean-Paul LOTTERIE

